



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/612
19 novembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session
Point 83 de l'ordre du jour

RATIONALISATION DES TRAVAUX ET RÉFORME DE L'ORDRE DU JOUR DE LA PREMIÈRE COMMISSION

Rapport de la Première Commission

Rapporteur : M. Miloš KOTEREC (Slovaquie)

I. INTRODUCTION

1. La question intitulée "Rationalisation des travaux et réforme de l'ordre du jour de la Première Commission" a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale, en application de la décision 50/421 de l'Assemblée générale en date du 12 décembre 1995.
2. À sa 4e séance plénière, le 19 septembre 1997, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire cette question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Première Commission.
3. À sa 2e séance, le 9 octobre 1997, la Première Commission a décidé de procéder à un échange de vues sur cette question, à ses 13e et 14e séances, les 3 et 4 novembre (voir A/C.1/52/PV.13 et 14).
4. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie d'une lettre datée du 1er octobre 1997, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le communiqué publié à l'issue de la Réunion des Ministres des affaires étrangères et des chefs de délégation du Mouvement des pays non alignés tenue à New York le 25 septembre 1997 et adressé à l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session (A/52/447-S/1997/775).

II. PROJET DE DÉCISION A/C.1/52/L.51 ET REV.1

5. Le 12 novembre, le Président de la Commission a présenté un projet de décision intitulé "Rationalisation des travaux et réforme de l'ordre du jour de la Première Commission" (A/C.1/52/L.51). Ce projet était ainsi conçu :

"L'Assemblée générale, rappelant sa résolution 48/87 du 16 décembre 1993 et ayant présente à l'esprit la nécessité d'améliorer encore l'efficacité du fonctionnement de la Première Commission, décide que :

a) À compter de la cinquante-troisième session, la Première Commission :

- i) Fera tous les efforts possibles pour mener et terminer ses travaux de fond en utilisant au mieux le temps qui lui est imparti en 30 séances au plus;
- ii) Organisera ses travaux en regroupant les phases actuelles de son programme de travail : "Examen structuré de questions spécifiques au titre de l'approche par thèmes adoptée pour les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale" et "Examen de tous les projets de résolution soumis au titre de tous les points de l'ordre du jour", sous réserve que suffisamment de temps soit prévu pour des consultations et débats officiels sur les projets de résolution;

b) Le Président de la Première Commission tiendra des consultations sur la rationalisation des travaux et la réforme de l'ordre du jour de la Commission sous tous ses aspects et fera rapport à ce sujet à l'Assemblée générale au début de sa cinquante-troisième session.

L'Assemblée générale décide également d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-troisième session le point de l'ordre du jour intitulé 'Rationalisation des travaux et réforme de l'ordre du jour de la Première Commission'."

6. Le 14 novembre, le Président a présenté un projet de décision révisé (A/C.1/52/L.51/Rev.1), qui avait été modifié comme suit :

À l'alinéa a) i), le membre de phrase "en utilisant au mieux le temps qui lui est imparti en 30 séances au plus" a été remplacé par "en utilisant au mieux le temps qui lui est imparti, sans dépasser cinq semaines, si possible".

7. À la 24e séance, le 17 novembre, le Président de la Première Commission a indiqué qu'il retirait le projet de décision A/C.1/52/L.51/Rev.1 (voir A/C.1/52/PV.24).
